

RÉPARATIONS POUR LES SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS



FICHE D'INFORMATION: GUINÉE

La Guinée est l'un des trois premiers pays où le Fonds mondial pour les survivant.es (GSF) soutient des organisations de la société civile locale (dans le cas de la Guinée : l'Association des Victimes, Parents et Amis du 28 Septembre ([AVIPA](#)) et l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ([OGDH](#))) afin de permettre l'accès à des mesures de réparation intérimaire individuelle et collective, telles que des moyens de subsistance, une compensation financière et des fonds pour faciliter l'accès à l'éducation, aux soins médicaux et psychologiques aux survivantes de violences sexuelles du Stade du 28 Septembre. Cela va de pair avec un travail de plaidoyer pour influencer l'agenda politique national afin de donner la priorité aux réparations et d'organiser le procès sur le massacre du 28 septembre.

Alors que l'histoire de la Guinée compte plusieurs événements de [violence politique](#), cette fiche d'information couvre les réparations pour les violences sexuelles liées au conflit et commises dans le contexte du massacre du Stade du 28 septembre 2009.

Registre officiel des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) : Aucun.

Si oui, nombre officiel de survivantes de VSLC et si non, nombre de survivantes généralement cité :

La [Commission internationale d'enquête](#) nommée juste après le massacre du 28 septembre 2009 a conclu dans son rapport qu'il y avait 109 cas de viols et d'esclavage sexuel.

Estimation du nombre réel de survivantes de VSLC : Compte tenu de la rapidité avec laquelle le nombre susmentionné a été atteint, de la peur de témoigner et de la stigmatisation des survivantes, il est probable que le nombre réel de survivantes soit supérieur à 109. Le projet pilote actuellement mis en œuvre grâce à un partenariat entre l'AVIPA, l'OGDH et GSF a permis d'identifier 158 survivantes de violences sexuelles au Stade du 28 Septembre en quelques mois de travail.

Cadre juridique national pour le programme de réparations administratives : Aucun.

Mécanisme de mise en œuvre du cadre de réparations administratives : Non applicable.

Les possibilités de réparations au niveau national par le biais des tribunaux : En vertu du droit guinéen, les victimes peuvent déposer plainte, se constituer partie civile et obtenir des réparations judiciaires sous forme d'indemnisation. Environ 450 victimes de crimes commis lors des événements du 28 septembre, dont des survivantes de violences sexuelles, se sont constituées parties civiles devant les juges nationaux chargés de l'enquête criminelle qui a duré de 2010 à 2017, renvoyant 11 auteurs présumés devant le Tribunal Criminel. Mais l'incertitude persiste quant à la tenue du procès. La création d'un fonds d'indemnisation a également été ordonnée par le ministre de la Justice en 2018-19 mais il n'a toujours pas été mis en place.

Nombre approximatif de survivantes ayant reçu des réparations officielles pour les VSLC : 0

Perception des survivantes concernant l'état de la mise en œuvre des réparations : Les survivantes attendent toujours la reconnaissance de l'État ainsi que l'organisation du procès contre les responsables du massacre du 28 septembre et des réparations.



Nature et portée des violences sexuelles

En réaction à la dérive autoritaire du président autoproclamé Moussa Dadis Camara, les partis d'opposition guinéens et la société civile ont organisé des manifestations dans tout le pays, dont la plus importante a eu lieu au Stade du 28 septembre à Conakry le 28 septembre 2009.

La répression des manifestants a été brutale ; des meurtres, des viols et d'autres actes de violence sexuelle, des actes de torture et des disparitions ont été commis par les forces de sécurité nationale, notamment la police, la gendarmerie, les services spéciaux et la sécurité présidentielle. La [Commission d'enquête internationale](#) chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 a indiqué que les viols et autres actes de violence sexuelle ont été commis presque immédiatement après l'entrée des forces de sécurité nationale dans le stade, et que des femmes ont été enlevées du stade et détenues comme esclaves sexuelles pendant plusieurs jours. La Commission a conclu que des crimes contre l'humanité avaient été commis par les forces de sécurité, notamment les viols, l'esclavage sexuel et les violences sexuelles impliquant des mutilations sexuelles, et elle a identifié au moins 109 victimes. Les survivantes ont été stigmatisées et rejetées par leurs maris, leurs familles et leurs communautés, et l'État n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les graves crimes commis.

FAITS ET CHIFFRES

109 femmes ont été officiellement déclarées victimes de viols et de violences sexuelles au Stade du 28 septembre, bien que l'on suppose que ce chiffre, établi le lendemain des événements, est sous-estimé.

Le projet pilote de GSF, AVIPA et OGDH a permis d'identifier 158 survivantes.

Le profil des victimes comprend des membres de la société civile ou des activistes politiques appartenant aux partis d'opposition ayant participé aux manifestations.

Les auteurs étaient des membres de la police, de la gendarmerie, des services spéciaux et du personnel de la sécurité présidentielle.



Préjudices causés aux survivantes, aux familles et aux communautés

Les survivantes ont subi de graves traumatismes physiques et psychologiques lors des événements survenus au stade. Les viols commis ce jour-là et les jours suivants pour les personnes détenues comme esclaves sexuelles, ont été extrêmement violents, prenant la forme de viols collectifs et de viols avec des armes ou des outils, qui ont causé d'importants dommages gynécologiques et même intestinaux. De nombreuses survivantes ont également contracté des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida. Les survivantes ont aussi été battues et frappées à coups de pied, ce qui a entraîné de graves blessures physiques, notamment aux yeux, aux pieds et au dos.

De nombreuses survivantes ont également développé d'autres problèmes de santé en raison de la violence subie, notamment de l'hypertension, du diabète et des douleurs psychosomatiques. Elles ont également subi les conséquences psychologiques de la violence, le plus souvent un syndrome de stress post-traumatique, une dépression, une anxiété généralisée, une agoraphobie ou une phobie des militaires.

Aggravant encore cette situation, les survivantes ont également été stigmatisées et rejetées par leurs maris, leurs familles, leurs voisins, les propriétaires de leurs maisons, leurs employeurs, entre autres. Les crimes qu'elles ont subis sont souvent banalisés, voire niés, et les victimes sont blâmées par leur entourage et la communauté en général pour ce qu'elles ont vécu. Peu d'entre elles ont raconté à leur famille, y compris à leurs enfants, ce qui leur était arrivé, mais le simple fait d'avoir été présentes au stade suffit à les stigmatiser, car les viols et autres formes de violence sexuelle ont été largement relayés par les médias.

Outre les conséquences directes des violences sexuelles endurées, cette stigmatisation a également eu pour conséquences le rejet, l'exclusion, la marginalisation et le grand appauvrissement des survivantes.



Les survivantes se réunissent à l'occasion d'une formation sur les réparations, avril 2021. © Gazelle Gaignaire

« Il n'y a rien que nous n'ayons pas entendu : "Comment une femme mariée peut aller au stade et abandonner son mari ?" ».

« Les gens m'ont dit que même s'ils m'avaient tuée là-bas, ça n'aurait pas été un problème, parce que celles qui y sont allées et qui ont été violées, elles l'ont bien cherché. »



Point de vue des survivantes

Besoins et attentes

Depuis 2019, GSF a soutenu un projet pilote en Guinée (voir [site web](#) et [vidéo](#)) pour que soient mises en place des mesures de réparation intérimaire tout en continuant à encourager le gouvernement à mettre en place un programme de réparations dirigé par l'État. Le projet est co-créé avec des survivantes et mis en œuvre par l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre (AVIPA) et l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH). GSF adopte une approche inclusive visant à impliquer les survivantes à chaque étape du projet, car elles sont les mieux placées pour recommander des méthodes d'identification, la définition et mise en œuvre des mesures de réparation intérimaire individuelle et collective.

Les survivantes ont exprimé leurs besoins et leurs attentes au début du projet. La grande majorité des survivantes souhaitent améliorer leur qualité de vie grâce à une activité professionnelle, ce qui leur permettrait de bien se nourrir et nourrir leurs familles, payer l'éducation de leurs enfants, d'assurer l'accès au logement et de couvrir les frais médicaux.

La plupart des survivantes souhaitent reprendre les activités commerciales qu'elles avaient avant les événements, que ce soit le commerce, la confection de vêtements ou la vente de nourriture. Pour ce faire, elles devaient avoir les moyens d'acheter les produits nécessaires et, dans certains cas, d'acquérir des locaux.

Les survivantes ont expliqué que les indemnités leur permettaient de répondre à leurs besoins fondamentaux, comme l'accès à un logement. De nombreuses survivantes vivaient dans des conditions précaires après avoir été chassées de leurs maisons, n'ayant parfois qu'une seule pièce pour elles et leurs enfants. Une indemnité financière leur permettrait d'améliorer leurs conditions de vie, en leur donnant les moyens de mieux se loger voire d'acheter une maison ou un terrain.

Les survivantes ont également demandé le paiement des frais de scolarité et d'éducation de leurs enfants comme une forme clé de réparation, car cette éducation avait été soit interrompue, soit rendue difficile depuis les événements du 28 septembre.

La réhabilitation médicale et psychologique était également une priorité pour les survivantes. Les soins appropriés, la chirurgie et le traitement des maladies restent une nécessité absolue, tout comme la prise en charge psychologique, notamment pour lutter contre l'isolement et le sentiment de honte.

Comme forme de réparation intérimaire collective, les survivantes ont proposé la création d'un centre, où elles pourraient se réunir, mener des activités, y compris des activités génératrices de revenus comme la vente de leurs produits, suivre une thérapie, entretenir la mémoire collective, organiser des cérémonies et des réunions, et accueillir les survivantes de violences sexuelles et sexistes commises plus récemment. « Il serait important de construire un centre holistique pour les victimes, fixe et fiable afin de ne pas être marginalisé. Il n'y a eu aucun jugement, aucune reconnaissance des survivantes au niveau de l'État ».

Les survivantes ont également demandé qu'un livre de témoignages et de photos soit produit afin que « **le monde sache** » ce qui s'est passé, dans le but de maintenir la mémoire collective des événements et de favoriser la réhabilitation des survivantes. Elles ont également insisté sur l'importance de commémorer la journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit pour lutter contre la stigmatisation.

"La réparation, c'est rétablir les droits des victimes".

"La réparation, c'est assurer l'avenir".

"La réparation... est quelque chose qui peut diminuer le poids de la personne à l'intérieur. Je veux être une héroïne devant les gens qui m'ont appelée par tous les noms. Je suis fière et je suis ici, forte et déterminée avec mes enfants."



Les survivantes se réunissent à l'occasion d'une formation sur les réparations, avril 2021. © Gazelle Gaignaire



Initiatives des survivantes

Les survivantes participent activement à la défense de leurs droits. Elles ont créé AVIPA, présidée par Mme Asmaou Diallo, qui, entre autres, définit et déploie des activités de plaidoyer national et international pour les droits des victimes du massacre du Stade en Guinée, y compris leur droit à la justice et à la réparation. À cette fin, AVIPA travaille en étroite collaboration avec l'OGDH, la seule ONG guinéenne de défense des droits de l'homme travaillant avec les victimes du massacre du 28 septembre, la [Fédération internationale des droits de l'homme](#) (FIDH), la [Coalition des sites de conscience](#) et la [Fondation Mukwege](#). En 2017, le [Dr Denis Mukwege et une équipe de l'hôpital Panzi](#) en République démocratique du Congo se sont rendus en Guinée pour rencontrer et soigner les survivantes.

En plus de fournir des mesures de réparation intérimaire aux survivantes, le [projet](#) GSF/AVIPA/OGDH vise à guider le développement et la mise en œuvre d'un cadre de réparation par l'État guinéen. Le projet a été mis en œuvre sous la supervision d'un Comité de pilotage du projet, composé de survivantes, de représentants d'organisations de la société civile et de professionnels clés, dont un avocat et un psychologue. Il entretient des échanges réguliers avec les Nations Unies, en particulier avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, liée à la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (RSSG-VSC). Le projet pilote a permis d'identifier 158 survivantes de violences sexuelles du Stade du 28 septembre, qui ont bénéficié d'une réparation sous forme d'une indemnisation, ainsi que d'une formation d'un an principalement liée à la gestion de l'argent, de manière à renforcer l'impact et l'effet transformateur des mesures de réparation intérimaire individuelle (voir la [vidéo du projet](#), [Adama Sira](#), [Fatoumata](#), [Maimouna](#) et [Dalanda](#)).

Un fonds médical et psychologique a permis de fournir des traitements chirurgicaux et des soins médicaux liés aux blessures et aux affections dues à la violence sexuelle, ainsi que des thérapies individuelles, en groupe et en famille. À la demande des survivantes, un centre pour survivantes devrait être prochainement créé à Conakry, comme une forme de mesure de réparation intérimaire collective.

Un livre de témoignages et de photos de survivantes sera prochainement publié, documentant l'évolution de la vie des survivantes depuis les événements et la mise en œuvre des mesures de réparation intérimaire. Ce livre permettra aux survivantes que la vérité sur ce qui s'est passé au Stade soit dans une certaine mesure reconnue et de faire entendre leurs voix. Les photos apportent une forme de satisfaction, rompent la solitude des survivantes et renforcent la solidarité entre les victimes, leur permettant de se sentir moins isolées, plus proches des autres survivantes, plus heureuses et fières. Les photos sont aussi un moyen de mesurer les progrès et de voir les résultats des efforts des survivantes pour faire valoir leurs droits.



Réparations

EN THÉORIE

Pour autant que le procès du 28 septembre ait lieu, les parties civiles ne pourraient obtenir de réparation judiciaire que de la part des accusés ou, s'ils sont insolubles, d'un fonds d'indemnisation qui doit encore être créé et alimenté.

Lois: [Arrêté du ministre de la Justice A 2018/3173/MJ/CAB](#) du 9 avril 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage du procès des événements du 28 septembre 2009. Ce texte crée également le fonds d'indemnisation des victimes dans le cadre du procès (article 3).

Révisé en partie par :

Arrêté 5348/MJ/CAB/2019 du 26 août 2019, portant création, attributions, organisation, fonctionnement des organes chargés de l'organisation du procès des événements du 28 septembre 2009.

[Nouveau code pénal](#)

[Nouveau code de procédure pénale](#)

Droit administratif: [Communiqué conjoint](#) du gouvernement guinéen et des Nations unies sur la lutte contre les violences sexuelles, 18 novembre 2011.

[Rapport de la Commission internationale](#) d'enquête mandatée pour établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée.

Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit - Note préliminaire sur les réparations suite aux événements du 28 septembre 2009 en Guinée, 12 décembre 2014.

EN PRATIQUE

Bien que le procès ait été annoncé à plusieurs reprises depuis la fin de l'enquête et qu'il ait été renvoyé devant le tribunal criminel en 2017, il n'y a toujours aucune certitude quant à sa tenue et à sa date.

Le fonds d'indemnisation n'a pas encore été mis en place. Aucune réparation officielle n'a été fournie.

En l'absence d'action de l'État, et compte tenu de la nécessité de réparations urgentes, GSF, avec ses partenaires, fournit des mesures de réparation intérimaire. Ce projet a été un processus mené par les survivantes.



Opportunités

La possibilité d'un procès relatif aux événements de l'affaire du 28 septembre a permis plusieurs initiatives au niveau national. Une enquête pénale a été ouverte en février 2010 et a duré jusqu'en décembre 2017, avec le soutien notamment de l'équipe d'experts des Nations unies de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. 450 parties civiles soutenues par leurs avocats et des organisations de la société civile ont participé activement à ces procédures qui se sont conclues par 11 actes d'accusation, notamment pour des accusations de viols et d'autres formes de violences sexuelles. Ces procédures ont envoyé un signal fort malgré des obstacles politiques, financiers et logistiques importants.

La création en 2018 par l'ancien ministre de la Justice, Cheick Sako d'un comité de pilotage multipartite chargé d'organiser le procès sur le plan pratique et de mobiliser des fonds pour l'indemnisation des victimes a suscité l'espoir d'un accès effectif à la justice et d'une réparation pour les victimes qui se sont constituées. Mais l'évolution de la situation politique a provoqué la [démission](#) du ministre Sako, une modification de la composition du comité de pilotage du procès qui s'est réuni plus [occasionnellement](#) et le fonds d'indemnisation n'a jamais été effectivement mis en place.

Au niveau international, le [Bureau](#) de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit est particulièrement actif pour promouvoir l'organisation du procès et veiller à ce que les survivantes obtiennent réparation. En 2014, l'équipe d'experts a publié une note recommandant de donner la priorité aux réparations pour les survivantes de VSLC, y compris les mesures administratives de réparation indépendamment de l'organisation du procès. L'Expert principal du Bureau sur la Guinée rencontre régulièrement le Comité de pilotage du projet GSF/AVIPA/OGDH. L'équipe d'experts des Nations unies de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le [Conseil des droits de l'homme des Nations Unies](#), par le biais de l'Examen périodique universel, ont également plaidé pour la tenue du procès. En outre, la Cour pénale internationale a également ouvert un [examen préliminaire](#) de la situation en Guinée en octobre 2009, ce qui a soutenu l'enquête au niveau national en raison de la complémentarité positive.

Les survivantes et la société civile, tant au niveau national qu'international, continuent de se mobiliser pour exiger la tenue du procès, et pour plaider en faveur de l'accès à la justice et à la réparation, notamment par le biais d'un programme global de réparations nationales.



Défis clés

- Obtenir la reconnaissance officielle de l'État guinéen des survivantes des violences sexuelles du 28 septembre 2009.
- La stigmatisation des survivantes de violences sexuelles.
- L'organisation du procès du 28 septembre et la création du fonds d'indemnisation des parties civiles.
- La mise en place d'un programme de réparation administrative plus global pour répondre aux besoins de toutes les survivantes de VSLC et victimes du massacre du 28 septembre.



« Les mesures de réparation intérimaire individuelles nous ont permis de nous retrouver, de nous sentir vivantes parmi les autres. Nous avons pu mener et développer nos activités, et ceux qui nous considéraient comme des perdantes nous ont vue différemment. Les formations nous permettent de savoir ce qu'il faut faire, comment le faire et la nécessité de le faire. Aujourd'hui nous pouvons envoyer nos enfants à l'école, nous n'avons plus à choisir, nous sommes soulagées. Le soutien médical nous permet d'être en meilleure santé et c'est aussi important pour travailler. Le soutien psychologique nous aide à surmonter nos chagrins. Les mesures de réparation intérimaire individuelle ont changé notre vie. » Saran Cisse, survivante, membre du comité de pilotage du projet pilote.



Recommandations préliminaires

- Les nouvelles autorités guinéennes devraient prendre des mesures significatives pour lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs des événements du 28 septembre et interdire l'accès aux fonctions politiques à tous ceux qui ont participé à ces crimes ou qui ont été poursuivis pour ces derniers.
- Les nouvelles autorités en Guinée devraient soutenir les demandes et les besoins des survivantes en matière de justice et de réparation pour les crimes commis lors du Stade du 28 septembre, en particulier :
 - Organiser le procès des responsables des crimes liés au massacre du 28 septembre (auteurs intellectuels et matériels ainsi que les complices).
 - Soutenir la mise en place d'une politique globale de réparation, et d'un fonds national de réparation par l'État guinéen afin d'offrir des réparations aux victimes de violences sexuelles. La méthodologie et les résultats du projet pilote mené par GSF, AVIPA et l'OGDH pourraient fournir un matériel utile pour le développement de cette politique, y compris dans des domaines tels que : l'identification des survivantes, la participation des survivantes, et l'identification des mesures de réparation intérimaire, tant individuelle que collective.
 - Organiser des consultations larges, inclusives et centrées sur les survivantes à travers le pays et à l'étranger avec les survivantes guinéennes.
- Les nouvelles autorités guinéennes devraient assurer la continuité du soutien médical et psychologique aux survivantes, y compris par de nouveaux partenariats avec les organisations qui soutiennent actuellement les survivantes (AVIPA, OGDH et le Centre des survivantes qui sera bientôt créé), par des partenariats et des financements qui permettront sa gestion quotidienne et une variété d'activités de solidarité, de sensibilisation, de mémoire et de génération de revenus pour les survivantes.



Prochaines étapes

Une action urgente de la part de la communauté internationale, des organisations de la société civile guinéenne et des nouvelles autorités de l'État est nécessaire pour aider, soutenir et appuyer les efforts des survivantes afin d'obtenir la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et d'obtenir une reconnaissance et une réparation effective. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- À l'occasion de la commémoration du 28 septembre 2021, les nouvelles autorités de la Guinée devraient reconnaître publiquement les victimes du Stade du 28 septembre et leur besoin de justice et de réparation.
- En vue de l'organisation du procès et de la création d'une politique globale de réparation, les nouvelles autorités guinéennes devraient continuer à collaborer avec les différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la communauté internationale, et maintenir le comité de pilotage du procès pour préparer l'organisation du procès et créer un fonds national de réparation basé sur les bonnes pratiques internationales.
- Les autorités gouvernementales, les diplomates, les survivantes et la société civile devraient discuter des impacts du projet de mesures de réparation intérimaire GSF/AVIPA/OGDH et des leçons apprises en vue d'informer le développement d'une politique nationale de réparation plus globale centrée sur les survivantes et de générer une complémentarité entre les diverses formes de réparation.

